

Partenariat entre « Tempo lève la main » et les associations de quartier

Le partenariat présente des avantages tant pour l'association que pour les adhérents :

1. Dynamiser la vie de l'association en créant des liens entre adhérents

« Tempo lève la main » permettra à l'adhérent ayant souscrit un abonnement d'avoir accès à toutes les annonces postées par les autres adhérents de l'association. Dans son profil utilisateur, visible par les autres abonnés uniquement, l'association à laquelle il appartient sera mentionnée. **L'adhérent sera ainsi en confiance et plus enclin à rendre service aux personnes qu'il connaît** et qui n'auraient jamais osé lui demander service par ailleurs.

2. Une rémunération financière

L'association partenaire proposera à ses adhérents des abonnements annuels à « Tempo lève la main » au tarif de 12€/an.

L'adhérent paiera le montant directement à l'association, il se verra ensuite attribuer un code par son association qu'il devra renseigner dans l'application « Tempo lève la main » au moment de la création de son compte.

Chaque mois, une facture de 4€ par nouvel adhérent abonné sera envoyée à l'association qui devra la régler à PMTT.

L'association gagnera ainsi 8€/adhérent/an souscrivant un abonnement.

Ce tarif est valable la première année afin de favoriser la propagation de l'application parmi les adhérents de l'association partenaire. Les années suivantes, la remise à l'association (entre 4 et 8 euros par adhérent) sera fonction du nombre d'abonnements pris.

3. Une version PREMIUM

L'abonnement par l'intermédiaire d'une association partenaire permet à l'abonné d'accéder à la version PREMIUM de l'application « Tempo lève la main », avec les avantages suivants :

- passer un nombre d'annonces illimité tous les mois
- accès aux fiches de tous les autres utilisateurs de l'application et à leur notation
- obtenir 30 min de plus à chaque service qu'il rendra
- voir mentionner dans son profil l'association à laquelle il appartient
- faire une recherche des annonces passées uniquement par les membres de son association.